



Comité de Pilotage

Vallée de l'Antenne Site FR 5400473

27 Novembre 2024

MATHA 17



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Ordre du jour

- Désignation de la structure animatrice
- Rappel de la démarche et des enjeux du site
- Bilan de l'animation 2024
- Perspectives d'animation 2025
- Questions diverses

Désignation de la structure opératrice et animatrice

- Convention triennale du 16/06/2022 au 15/06/2025
- Proposition au COPIL que la Présidence soit assurée par M CHASSERIEAU jusqu'au 15/06/2025
- Renouvellement du portage de l'animation et de la Présidence du COPIL du 16/06/2025 au 15/06/2028

Natura 2000 : un réseau européen

Directive Oiseaux (DO)
1979/2009

**Zone de
protection
spéciale (ZPS)**



**Directive Habitats,
Faune, Flore (DHFF)**
1992

**Zone spéciale
de conservation
(ZSC)**

**Espèces d'intérêt
communautaire**

en danger
ou vulnérable
ou rare
ou endémique

en Europe

**Habitats d'intérêt
communautaire**

en danger de disparition
rare ou en régression
représentatif en Europe

Habitats d'espèces = lieux de vie



Natura 2000 : un réseau européen

Réseau européen de sites naturels terrestres et marins

Objectif double

**préservation
de la diversité biologique
et du patrimoine naturel**

*survie à long terme des espèces et des habitats
particulièrement menacés, à forts enjeux de
conservation en Europe.*

**prise en compte
des exigences économiques,
sociales et culturelles**

*projets d'aménagement ou activités humaines
non exclus dans les sites Natura 2000,
sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs
de conservation des habitats et des espèces qui ont
justifié la désignation des sites.*



La France a fait le choix d'une approche concertée et basée sur le volontariat



Natura 2000 : un réseau européen

RÉSEAU NATURA 2000 EN EUROPE

6%

de la surface
marine des eaux européennes

18,15%

de la surface
terrestre du territoire
de l'Union européenne

 **5 572 zones**
de protection spéciale
pour les oiseaux (ZPS)

23 726 zones 
spéciales de conservation
pour les habitats et les espèces (ZSC)

<http://www.natura2000.fr/>

Source : <http://www.natura2000.fr/>

RÉSEAU NATURA 2000 EN FRANCE

34%

de la surface
marine de la zone
économique exclusive

12,9%

de la surface
terrestre
métropolitaine
soit 7 millions d'hectares

1 776 sites

dont 212 sites marins

1374

zones spéciales
de conservation

402

zones
de protection spéciale
pour les oiseaux

132 espèces
d'oiseaux

(I) Identifiées à l'annexe I de la directive Oiseaux.
(II) Identifiées à l'annexe II de la directive Habitat faune flore.

 **131 types**
d'habitats naturels d'intérêt
communautaire

94 espèces 
animales

 **63 espèces**
végétales

 **13 128 communes**
du réseau

Natura 2000 : pour qui ?





Le transfert de compétence aux Régions

1. Loi DADDUE du 03/12/2020 :

- Confie **aux Régions l'autorité de gestion, à compter du 1^{er} janvier 2023**, des mesures dites non surfaciques - dont le **financement de la politique Natura 2000** - soutenues par les **fonds européens FEADER**.
- L'Etat reste en charge des mesures dites surfaciques du FEADER.

2. Loi 3DS du 21/02/2022 :

- **Transfère partiellement la compétence** Natura 2000 et confie le **pilotage de la gestion des sites Natura 2000 terrestres aux Régions à compter du 1^{er} janvier 2023**. La Région est chargée d'accompagner les animateurs dans la gestion des sites, d'instituer les comités de pilotage (COPIL), d'adopter les documents d'objectifs (DOCOB), d'assurer la présidence des COPIL et le suivi de l'animation pour les sites sans collectivité locale porteuse et de financer cette thématique.
- L'Etat conserve la gestion des sites Natura 2000 marins et mixtes, les modifications de périmètre et l'instruction des évaluations des incidences Natura 2000, le **rapportage de la politique Natura 2000 de la France auprès de la Commission européenne**.





Qui fait quoi ?

Administration, financement et gestion de sites



Financement
FEADER

Financement
propre €

Gestion de
sites

Administration



Mesures d'accompagnement : DOCOB, Animation, Contrats (montage, instruction, financement FEADER)
Co-financement du FEADER avec fonds Région
Appel à projet « suivi scientifique » des sites terrestres



terrestres

- Accompagnement des animateurs dans la gestion des sites
- Création des COPIL et participation
- Approbation des DOCOB
- Présidence des Copils et gestion de l'animation (via marchés publics) pour les sites sans collectivité locale porteuse

MAEC surfaciques (DRAAF)

Appel à projet « suivi scientifique » des sites marins et mixtes (DREAL)



marins et mixtes (DDTM)

- Instruction des évaluations des incidences (DDT)
- Désignation de sites et modification de périmètres (DREAL)
- Rapportage à la commission Européenne



Identification des 235 sites terrestres gérés par la Région

235 sites terrestres

99 portés par des collectivités

113 portés par la Région

23 sans portage

3 sites terrestres inter régionaux (gérés p. Pays de la Loire, Occitanie, et AURA)

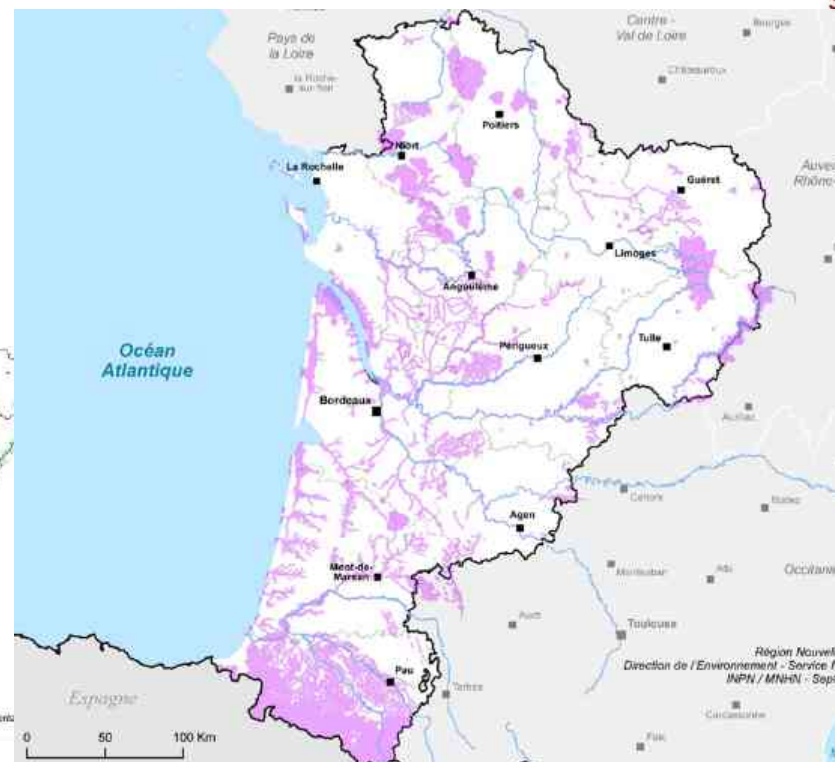
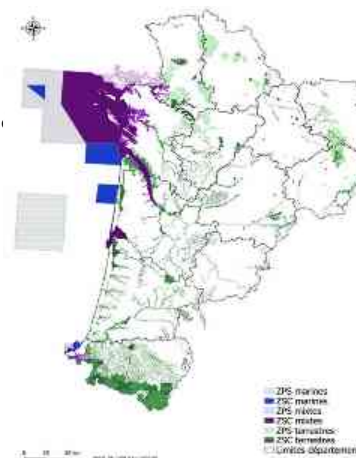
12 sites marins

23 sites mixtes

Au total = 273 sites

12,7% de la surface

Régionale.





Les moyens humains

- Création d'une délégation Natura 2000
-> Sophie WEBER, conseillère régionale déléguée à Natura 2000
- Désignation de 87 élus pour représenter le Président de la Région sur chaque site Natura 2000
-> Margarita SOLA pour la Vallée de l'Antenne
- Création d'un service Natura 2000



Bilan et perspectives après 1 an de compétence

- Assurer le soutien technique et administratif pour chaque site
- Maintien des comités de pilotage locaux : 1 par an
- Payer les subventions FEADER déposées avant 2023 et instruire les dossiers FEADER déposés depuis le 1er janvier 2023
- Assurer le paiement des marchés publics lancés par l'Etat avant le transfert et stabiliser la procédure des marchés Région
- Lancer l'appel à projet Etudes et suivi scientifiques chaque année
- Lancer l'appel à projet Contrat Natura 2000 en 2023 et 2025
- Gérer les Chartes Natura 2000 au fil de l'eau
- Créer des partenariats pour favoriser les actions Natura 2000 (MAEC, CBN, ...)

Rappel de la démarche

Historique de la démarche

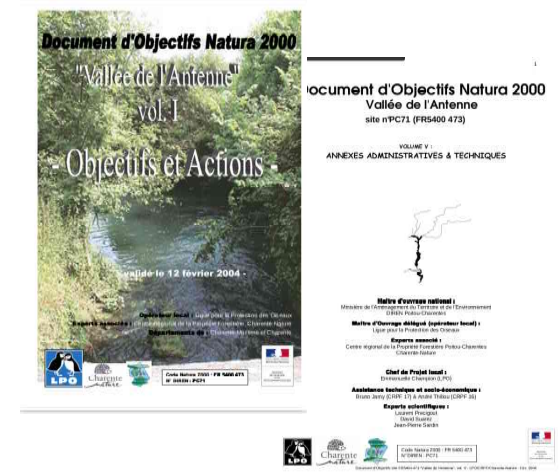
- **Objectif** : maintenir la diversité biologique, tout en tenant compte des activités économiques, sociales et culturelles
→ Démarche : concertation, mise en œuvre volontaire et contractuelle des actions

- **Document d'Objectifs (DOCOB)**

- 1) Diagnostics : écologique et socio-économique
- 2) Enjeux et objectifs
- 3) Plan d'actions

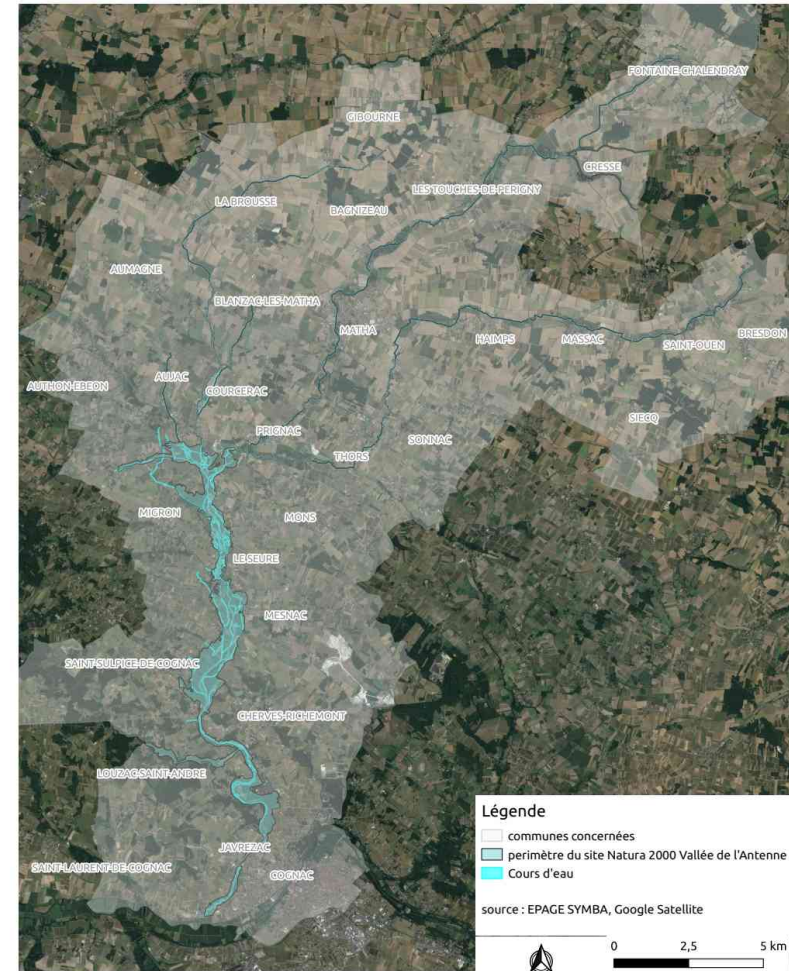
 La LPO France a élaboré le Document d'Objectifs (DOCOB) du site de la vallée de l'Antenne, validé le 12 février 2004

Désignation du site : Classement en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par Arrêté Ministériel de 2009



La Zone Natura 2000 Vallée de l'Antenne et ses enjeux

- Un site Natura 2000 lié au cours d'eau et ses affluents
1 208 ha dont 54 % en Charente
46 % en Charente Maritime
- 30 communes concernées
- Un bassin versant dynamique porté par la viticulture



Légende
— communes concernées
— périmètre du site Natura 2000 Vallée de l'Antenne
— Cours d'eau
source : EPAGE SYMBA, Google Satellite



Localisation du site Natura 2000



Le site abrite ainsi :

- 7 habitats naturels d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats
- 19 espèces animales d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats,
- 10 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux

A cela, s'ajoute des espèces remarquables à l'échelle du Poitou-Charentes.



Les Espèces d'Intérêt Communautaire inscrites à l'annexe II

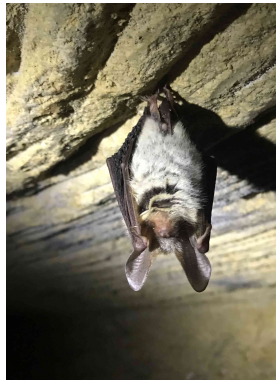


Mammifères aquatiques (2)

vison d'Europe et loutre d'Europe

Mammifères / Chiroptères (7)

Grand et petit Rhinolophe, Grand murin, Murin à oreilles échancrées et Murin de Bechstein, Barbastelle et Minioptère de Schreibers



Poissons (3) chabot, lamproie de rivière et lamproie de Planer

Insectes / Odonates et Rhopalocères (4)

Agrion de mercure,

Gomphe de Graslin,

Cordulie à corps fin

et Cuivré des marais



Insectes / Coléoptères (3)

Grand capricorne, rosalie des Alpes et lucane cerf-volant



Les Espèces d'Intérêt Communautaire : oiseaux inscrits à l'annexe I de la Directive Oiseaux

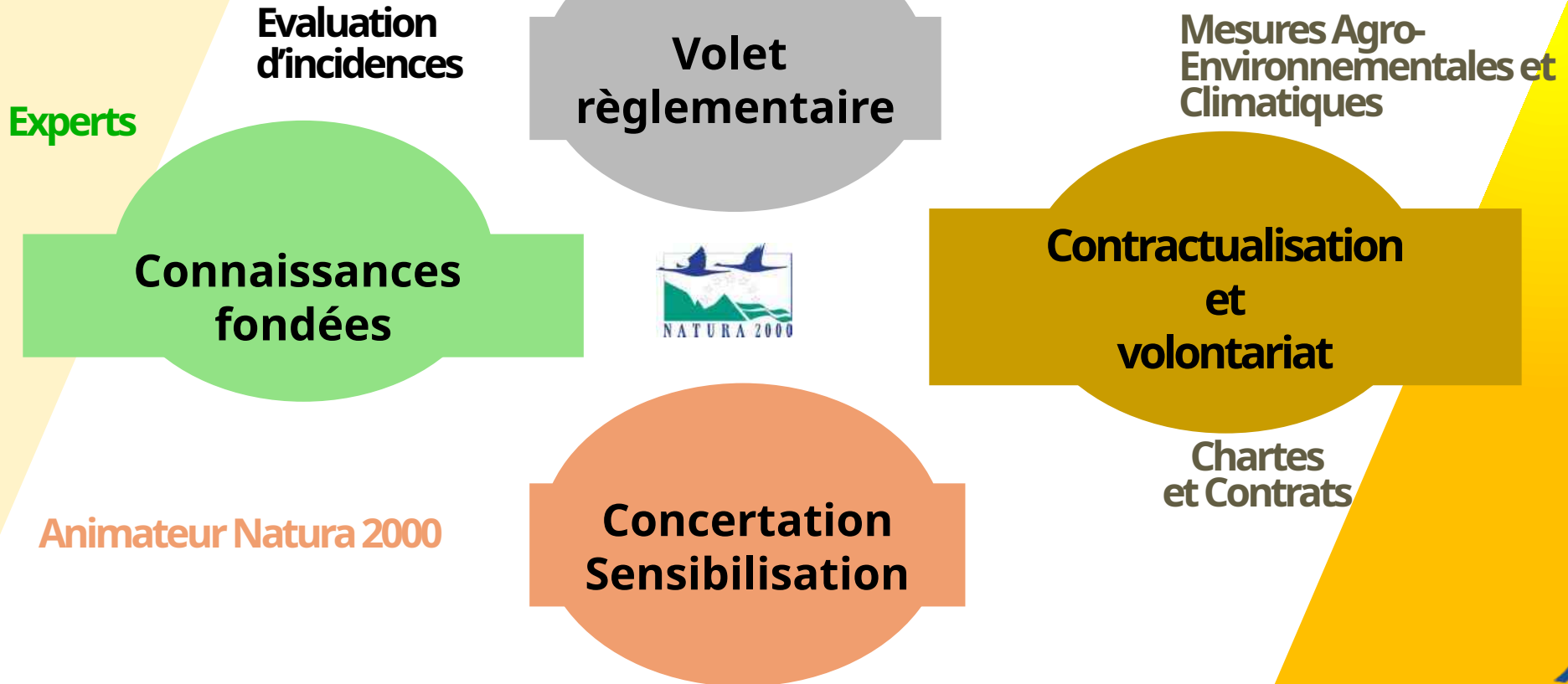
Le Bihoreau gris
La Grue cendrée
Le Martin-pêcheur d'Europe
L'Engoulevent d'Europe
La Pie-grièche écorcheur
Le Circaète Jean-le-Blanc
Le Busard Saint-Martin
Le Busard des roseaux
Le Milan noir
La Bondrée apivore



<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr>

Rappel de la démarche et des outils

La responsabilité de l'opérateur et de la structure animatrice est de maintenir les habitats prioritaires définis par l'UE et préserver les espèces par plusieurs leviers :



La dotation aménités rurales pour les communes

la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales a été fixée à 100 millions d'euros dans la loi de finances pour 2024.

L'article L2335-17 du CGCT précise que la dotation est attribuée aux communes rurales dont une part significative de leur territoire comprend une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée. (Sont éligibles, les communes dont le territoire terrestre est couvert à plus de 50 % par un site Natura 2000 mentionné à l'article L. 414-1 du code de l'environnement)

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000048839152

<u>Communes</u>	<u>Montant 2024</u>
VAL DE COGNAC	10 990

Les évaluations d'incidence :

L'accompagnement des porteurs de projet

<u>Nom du projet</u>	<u>Demandeur</u>	<u>Type de dossier</u>	<u>Commune</u>
Extension Parc éolien AUMAGNE Volkswind	Envol environnement	Consultation	AUMAGNE
Réparation Pont Chazotte RD55	SOA 16 CD16	LSE/IOTA	VAL DE COGNAC
Réparation Pont Coulonges RD55	SOA 16 CD16	LSE/IOTA	VAL DE COGNAC
Réparation Pont Mesnac Chazotte RD55	SOA 16 CD16	LSE/IOTA	VAL DE COGNAC
Parc éolien BAGNIZEAU La Brousse 2	DREAL Poitiers	Consultation	BAGNIZEAU
Travaux de mise en continuité du seul de la Groie	EPAGE SYMBA	LSE/IOTA	COGNAC/JAVREZAC
Travaux de mise en continuité du moulin de Javrezac	EPAGE SYMBA	LSE/IOTA	COGNAC/JAVREZAC

Les chartes et contrats

Les chartes en cours
au 20/11/2024

Ref	Commune	Habitats concernés	Superficie concernée
Prop DFr	Prignac	Boisements alluviaux	0,68
Prop CPh	Le Seure	Boisements alluviaux	0,18
Prop GAr	Mesnac	Boisements alluviaux	3,45
Prop MEr	St Sulpice de Cognac	Boisements alluviaux	0,84
Prop GRa	St Sulpice de Cognac	Boisements alluviaux	1,21
Total			6,36 ha

Les contrats en
cours au
20/11/2024 :

Pas d'appel à projet
en 2024 : aucun
contrat en cours

Actions d'information et de sensibilisation

Année 2024 :

3 sorties scolaires
Réalisées
à Courcerac

1 visite des élus
Région Nouvelle
Aquitaine



Animées en partenariat avec :



AGENDA DES ANIMATIONS CALENDRIER 20 ANS



Actions d'information et de sensibilisation



Les animations Natura 2000 sont réalisées en lien avec les évènements nationaux et locaux :

Fête de la Nature, 48 H de la Biodiversité

Animées en partenariat avec :



Année 2024 :

un total de 162 personnes sensibilisées



Mesures Agro-Environnementales

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) constituent l'un des principaux outils mobilisables dans le cadre de Natura 2000.

Elles visent à encourager les pratiques agricoles favorables à l'environnement. Il s'agit de contrats de gestion proposés aux agriculteurs **volontaires** dans le cadre de leur dossier PAC.

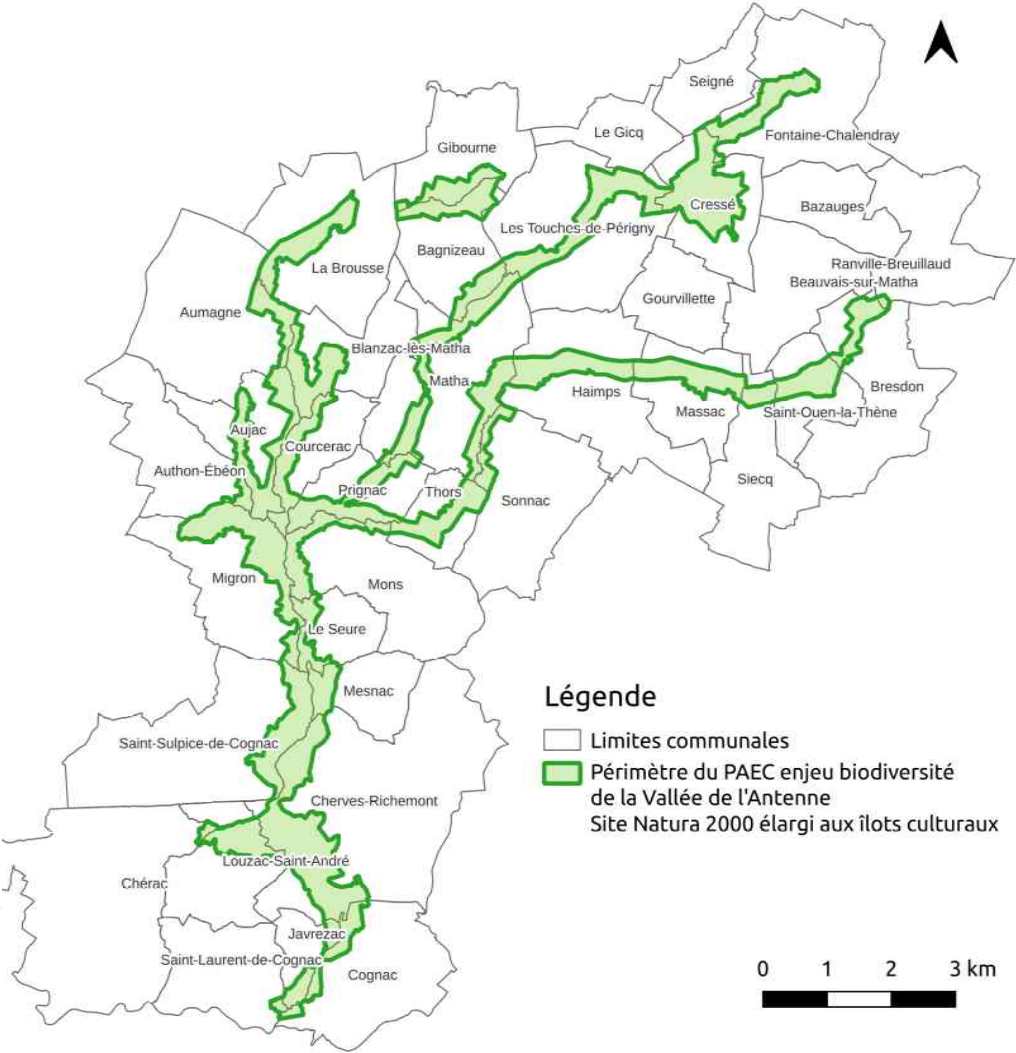
En contrepartie d'une aide annuelle, les contractants s'engagent à respecter le cahier des charges des MAEC choisies pendant 5 ans.



Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage Code de la mesure : NA_VALA_MHU2	Protection des espèces (4 niveaux) Code de la mesure : NA_VALA_ESP...													
Eligibilité : • Prairies ou pâturages permanents	Eligibilité : • Surfaces herbacées temporaires • Prairies ou pâturages permanents													
Cahier des charges : • Respecter un taux de chargement maximal moyen annuel à la parcelle de 1,4 UGB/ha • Respecter un taux de chargement minimal moyen annuel de 0,05 UGB/ha sur les surfaces en herbe à l'échelle de l'exploitation • Absence de pâturage hivernal du 15 décembre au 28 février • Ne pas détruire le couvert • Absence de fertilisation organique et minérale (hors apports par pâturage), d'apports magnésiens et de chaux • Absence d'utilisation de produits phytosanitaires • Valoriser par pâturage au moins 50 % des surfaces engagées • Respecter les modalités d'entretien des éléments spécifiques (haies, mare, ...)	Cahier des charges : • Absence de pâturage hivernal du 15 décembre au 28 février • Ne pas détruire le couvert • Absence d'utilisation de produits phytosanitaires • Sur les zones mises en défens, respecter l'interdiction de fertilisation organique et minérale (hors apports par pâturage)													
	<table><tr><th>Niveau 1 NA_VALA_ESP1</th><th>Niveau 2 NA_VALA_ESP2</th></tr><tr><td>Mise en défens de 10 % de la parcelle</td><td>Absence d'intervention jusqu'au 5 juin</td></tr><tr><td>Rémunération : 81,95 €/ha/an</td><td>Rémunération : 145,08 €/ha/an</td></tr></table>	Niveau 1 NA_VALA_ESP1	Niveau 2 NA_VALA_ESP2	Mise en défens de 10 % de la parcelle	Absence d'intervention jusqu'au 5 juin	Rémunération : 81,95 €/ha/an	Rémunération : 145,08 €/ha/an	<table><tr><th>Niveau 3 NA_VALA_ESP3</th><th>Niveau 4 NA_VALA_ESP4</th></tr><tr><td>Absence d'intervention jusqu'au 15 juin</td><td>Absence d'intervention jusqu'au 25 juin</td></tr><tr><td>Rémunération : 199,57 €/ha/an</td><td>Rémunération : 254,07 €/ha/an</td></tr></table>	Niveau 3 NA_VALA_ESP3	Niveau 4 NA_VALA_ESP4	Absence d'intervention jusqu'au 15 juin	Absence d'intervention jusqu'au 25 juin	Rémunération : 199,57 €/ha/an	Rémunération : 254,07 €/ha/an
Niveau 1 NA_VALA_ESP1	Niveau 2 NA_VALA_ESP2													
Mise en défens de 10 % de la parcelle	Absence d'intervention jusqu'au 5 juin													
Rémunération : 81,95 €/ha/an	Rémunération : 145,08 €/ha/an													
Niveau 3 NA_VALA_ESP3	Niveau 4 NA_VALA_ESP4													
Absence d'intervention jusqu'au 15 juin	Absence d'intervention jusqu'au 25 juin													
Rémunération : 199,57 €/ha/an	Rémunération : 254,07 €/ha/an													
Rémunération : 201,25 €/ha/an														
Plafond : 15 000 € soit environ 75 ha	Plafond : Pas de plafond													

Certaines mesures sont cumulables sur une même parcelle, c'est à dire que la compensation financière des deux mesures s'additionnent. Les montants suivants correspondent au cumul de deux mesures.

	Protection des espèces			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Création de prairies	439,85 €/ha/an	502,98 €/ha/an	557,47 €/ha/an	611,97 €/ha/an
Préservation des milieux humides, amélioration de la gestion par le pâturage	283,20 €/ha/an	346,33 €/ha/an	400,82 €/ha/an	455,32 €/ha/an



Localisation des îlots SCEA de l'Acacia PAEC 2024-2028

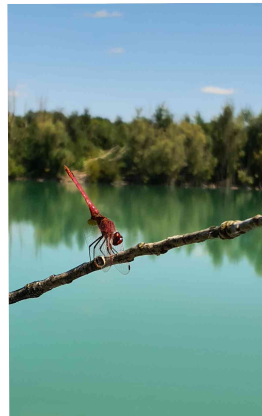


Contrats MAEC 2024

Mesures MAEC (outils de gestion)	Montants unitaires €/ha	Nombre d'exploitations concernées	Surfaces concernées (campagne 2024)	Montant annuel prévisionnel	Montant prévisionnel sur 5 ans
MAEC Biodiversité - CIFF	652 €	7	13,65	4 245 €	44 499
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 4	254 €	2	1,66	1 631 €	2 540 €

Enveloppe attribuée :	55 000 €
Consommation budgétaire 2024	47 039€

Suivis écologiques 2024



Groupes ou espèces suivi(e)s	Fonge Champignons	Hétérocères Papillons de jour	Chiroptères Chauve-souris	Odonates Libellules	Flore	Mammifères aquatiques Vison
<i>Habitats prioritaires</i>	<i>Pelouses calcicoles</i>	<i>Prairies humides Pelouses calcicoles</i>	<i>Cavités</i>	<i>Prairies humides Cours d'eau Ripisylve</i>	<i>Pelouses calcicoles</i>	<i>Prairies humides Cours d'eau Ripisylve</i>
Partenaires Prestataires	GEREPI synthèse	SYMBA	Charente Nature	SYMBA/ CEN NA via PNA et accueil d'un stagiaire	SYMBA	Préparation 2024 recherche de parcelles

PNA Vison



Objectif : la conservation du Vison d'Europe

L'objectif principal du projet est de maintenir et, idéalement, accroître la population de Vison d'Europe dans le bassin de la Charente. Plus spécifiquement, le projet vise à :

- **Réduire les causes de mortalité du Vison d'Europe** (collision routière, piégeage, compétition avec le Vison d'Amérique...)
- **Accroître la disponibilité en habitats favorables, sécuriser les secteurs les plus remarquables** et restaurer la continuité écologique au sein du bassin
- **Améliorer les connaissances sur la période sensible de reproduction et caractériser les noyaux de population restante** pour une meilleure hiérarchisation des enjeux
- **Intégrer la conservation du Vison d'Europe dans les politiques locales d'aménagement** du territoire tout en sensibilisant les acteurs locaux et le public à la préservation de la qualité de la ressource en eau, des habitats alluviaux

Diapos DREAL PNA Vison

Suivi du DOCOB et orientations de gestion

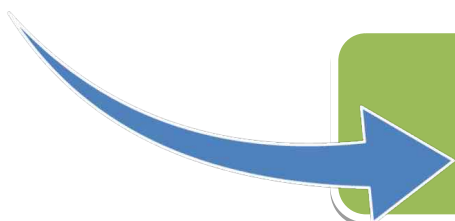
Révision de l'arborescence du DocOb

Le dernier Comité de Pilotage avait acté la mise en place d'un groupe de travail pour réviser l'arborescence du DocOb et évoluer vers un document actualisé selon la norme demandée CT 88

★ *Réunion N°1 : Février 2024 Appropriation du DocOB et des contenus, espèces et habitats d'intérêt communautaire*

★ *Révision des tableaux par l'animatrice Natura 2000*

★ *Réunion N°2 : Novembre 2024*



Nouvelle programmation en 2025 pour le
Groupe de travail
« Révision de l'arborescence du DocOb »
Vallée de l'Antenne



Bilan de l'animation 2024

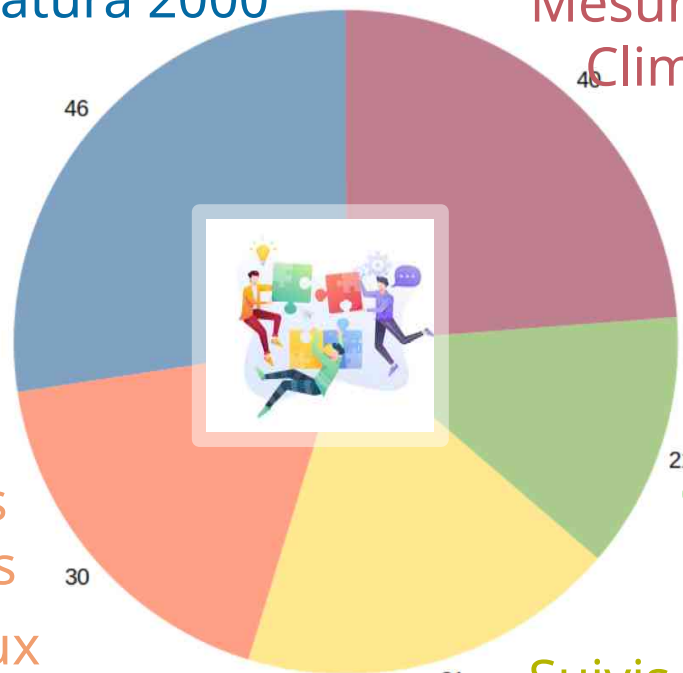
Animation des outils Natura 2000
46 jours

Mesures Agri-Environnementales et
Climatiques – 40 jours

Articulation avec les
politiques publiques
Conseils et appui aux
porteurs de projets
30 jours

Gestion administrative
- 21 jours

Suivis biologiques Connaissances
du territoire et des enjeux - 31
jours



Perspectives 2025



- Poursuite des partenariats locaux : LPO, Charente Nature, Nature environnement 17, Association Perennis, EPTB, Fédération de pêche, CETEF, CBNSA
- Mise à jour du tableau d'arborescence dans la démarche CT88
 - ✓ Animation du groupe de travail
 - ✓ Arborescence des objectifs à Long terme
 - ✓ Priorisations des actions selon le niveau de responsabilité du site
 - ✓ Adaptation objectifs/moyens
- Actions de communication et sensibilisation :
 - ✓ Animation auprès des scolaires et du grand public à l'aide de l'outil ONF « Hector l'arbre mort »
 - ✓ Conception et mise en fabrication de 3 Visuels de communication
- ✓ Participation en complément de la translocation du vison : 1 parcelle retenue et une supplémentaire à trouver



Perspectives 2025



- Poursuite de l'animation du DOCOB : maintenir et améliorer l'état de conservation des esp. animales et des habitats naturels d'intérêt communautaire présents
- Travail sur l'état de conservation de l'habitat frênaie avec l'appui technique du CBNSA : relevés anciens, cartographies des habitats en zones humides
- Poursuite de l'animation des MAEC Biodiversité «Vallée de l'Antenne» et partenariats à venir avec les mesures COSH de l'EPTB
 - ✓ Recherche active d'éleveurs et propriétaires malgré les baisses de dotations sur le programme 2025
- Poursuite du suivi des Chartes Natura 2000 : en cours, à renouveler, émergents
- Rencontre de 3 propriétaires de cavités à Chiroptères avec le CEN
- Préconisations sur les activités et aménagements (EIN)
 - ✓ Accompagnement des porteurs de projets et suivis de chantiers

Temps de travail prévisionnel 2025

	NATURA 2000
1 Animation	46
1.1 Mise en œuvre de la concertation	11
1.2 Mise en œuvre des actions de sensibilisation, d'information, de communication	28
1.3 Echanges avec d'autres animateurs Natura 2000	7

2 Assistance technique	30
2.1 Mise en œuvre du processus de contractualisation du DOCOB	12
2.2 Natura 2000 dans les politiques publiques	6
2.3 Assistance aux porteurs de projets	10
2.4 Réunions avec les services de l'État	2

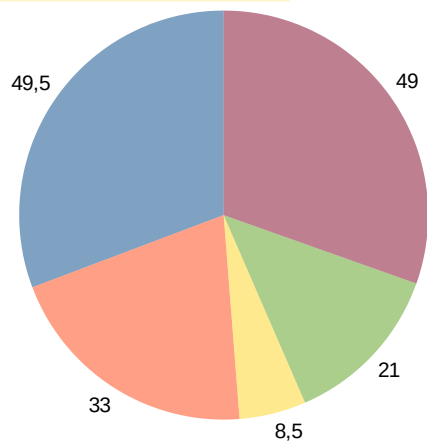
3 Amélioration des connaissances	31
3.1 Suivis biologiques du site	8
3.2 Mise à jour du DOCOB : données cartographies biblio	5
3.3 Evaluation de l'état de conservation du site	18

4 Gestion administrative et financière	21
4.1 Comité de pilotage (organisation et animation) et autres groupes de travail	10
4.2 Fourniture et suivi des demandes de subvention	6
4.3 Elaboration du rapport d'animation annuel	5

N2000	128
MAEC	40
Nombre de jours consacrés	168

Temps de travail 2024

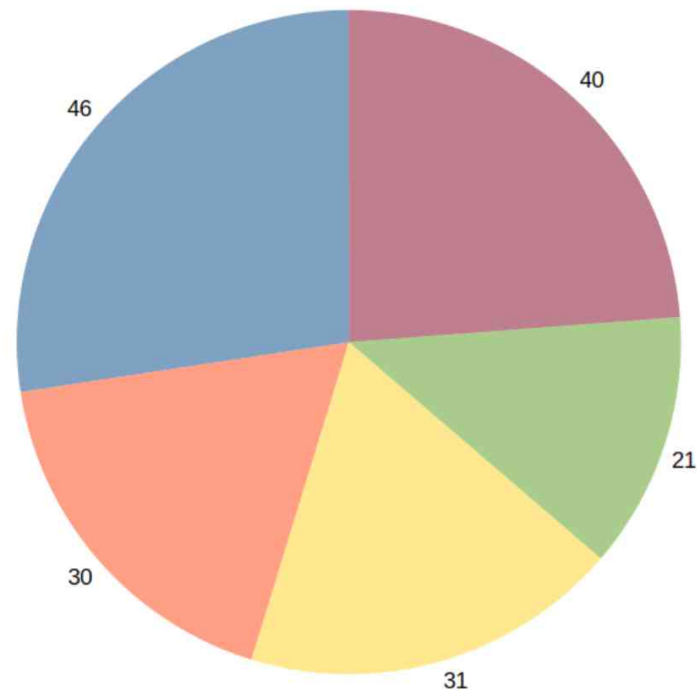
161 jours



- 1 Animation des outils Natura 2000
- 2 Conseils et appui aux porteurs de projets
- 3 Suivis biologiques Connaissances du territoire et des enjeux
- 4 Gestion administrative
- 5 Mesures Agri-Environnementales et Climatiques

Temps de travail 2025

168 jours



Budget prévisionnel et Plan de financement 2025

Type de dépense	Montant total
Prestations de services	4 045 €
Dépenses de personnel	28 400 €
Coûts indirects et frais déplacements	3 095 €
TOTAL Projet	35 540 €

Financier	Montant total
Région Nouvelle Aquitaine	80 %
SYMBA autofinancement	20 %
TOTAL Projet	100 %

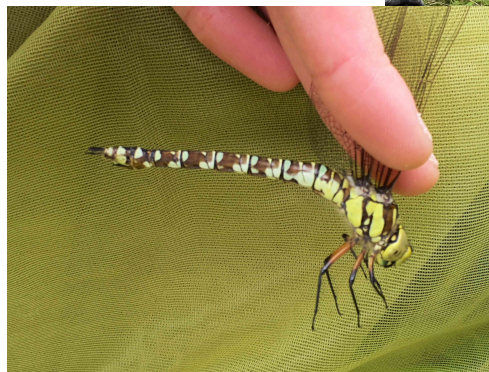


La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



COPIL 27.11.2024

Merci
pour votre participation

